

ÉDITORIAL de Monsieur le Maire



Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

Le mois d'avril est généralement le mois de détermination du budget primitif, c'est-à-dire l'élaboration du budget prévisionnel de l'année. Il résulte d'un travail d'estimation des recettes et des dépenses, soumis aux délibérations du conseil municipal et proposé à la validation comptable du représentant du Trésor Public.

Pour 2012 nous avons eu une approche prudente, en maîtrisant les charges de fonctionnement (seulement 1% de progression par rapport à celles de 2011) et en investissant dans les domaines urgents et nécessaires.

Un effort tout particulier a été fait vers la réfection de la voirie communale et, bien évidemment, en poursuivant les engagements que nous avons pris en 2008. Nous aurons l'occasion de vous en parler dans nos prochains bulletins municipaux.

Considérant les problèmes engendrés par la crise économique actuelle, et sur ma proposition, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux communal des 3 impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie), ces taux étant inchangés depuis 2007; de même nous n'avons pas augmenté le prix des prestations communales (cantine scolaire, locations etc..).

L'ensemble de ces mesures financières voulues par le Conseil, permettent de ne pas obérer le pouvoir d'achat des Tourrettois, suffisamment malmené par ailleurs.

Ces informations étant communiquées, et avant de vous souhaiter bonne lecture de ce 23^{ème} numéro de votre bulletin, j'attire votre attention sur l'article intitulé: « concours: Trouvez lui un nom ». Je compte sur vous pour nous aider à baptiser notre salle d'animation.

Bien cordialement,

Jean-Pierre LAVAL
Maire



EMPLOI DU FEU DANS LA DRÔME :

LEVÉE DE L'INTERDICTION ET PROLONGATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE EN MAIRIE

PRÉFET DE LA DRÔME

Le préfet de la Drôme a décidé de lever l'interdiction d'emploi du feu situé à moins de 200 mètres des zones sensibles et espaces boisés (écobuage, incinération des végétaux sur pied ou coupes), qui était en vigueur depuis le 16 mars dernier. Cette décision s'applique à partir de ce jeudi 5 avril 2012. L'arrêté préfectoral signé prolonge en revanche la période de déclaration préalable en mairie jusqu'à fin avril pour les opérations d'emploi du feu dans ce périmètre.

En effet, le risque de départ de feu persiste malgré les précipitations récentes. Le préfet recommande aux drômois d'être extrêmement vigilants.

Ce nouvel arrêté préfectoral prolonge d'un mois la période dangereuse pendant laquelle le niveau de risques d'incendie est

élevé (période dite « orange » qui recouvre habituellement les mois de février et mars - article 2 de l'arrêté n° 08-0011 du 2 janvier 2008).

Cette disposition impose une déclaration en mairie à présenter de préférence 5 jours francs et au minimum 48 heures avant le début de tous travaux.

La déclaration permet de rappeler les responsabilités et les consignes de sécurité avant l'allumage et d'informer le Centre de Traitement de l'Alerte du SDIS en amont.

Il est également signalé que l'emploi du feu reste interdit par vent fort supérieur à 40 km/h.

Renseignements : Direction Départementale des Territoires : 04.81.66.81.71



**CONCOURS
TROUVEZ LUI UN NOM
en page 3**

- 1 - Objet : Modification de l'éclairage public dans la rue des Ecoles
Par sa rusticité, son inesthétique et son état, l'éclairage actuel dénote avec le nouvel équipement en construction sa rénovation est donc nécessaire. De plus, il a été décidé d'améliorer l'éclairage de la future place devant le bâtiment par l'ajout d'un point lumineux. Les travaux de finition des revêtements de la place devant la bibliothèque et à proximité de la rue des Ecoles n'étant pas encore effectués, le moment pour réaliser ces travaux d'amélioration de l'éclairage public est donc le plus propice. Le Conseil Municipal, décide de passer commande à SPIE Sud-Est pour la modification de l'éclairage public dans la rue des Ecoles,

-2 - Objet : Convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...) sont transmis actuellement par voie postale. Afin de simplifier les démarches, l'Etat a mis en place un programme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Cette dématérialisation induit : une accélération des échanges, une réduction des coûts. La Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame a fait le choix de mettre en place cette action et de se doter d'une plateforme d'échange sécurisée. Dans une optique de mutualisation des coûts et de bonne utilisation des deniers publics, la Communauté d'Agglomération se propose d'utiliser gratuitement cette plateforme.

- 3 - Objet : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière. Pour servir de relais et de correspondant privilégiés avec les services de l'Etat et d'autres acteurs locaux, il nous faut nommer un élu correspondant Sécurité Routière. Il sera en charge de relayer la politique nationale de sécurité routière au niveau de la commune. Il aura également pour rôle de s'assurer de la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur GARNIER Patrice, Adjoint, à ce poste.

- 4 - Objet : Création d'un demi-poste Adjoint Administratif 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs. Il est décidé de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, en raison de 17 heures 30 par semaine, pour assurer la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

-5- Objet : Acquisition du mobilier de la bibliothèque municipale et de la salle d'animation. Le Conseil Municipal décide de valider le plan d'acquisition du mobilier de la bibliothèque, de passer commande pour le mobilier spécifique de la bibliothèque (rayonnages, bacs à livres..) auprès de BORGEAUD BIBLIOTHEQUES et de passer commande pour le mobilier non spécifique (tables, chaises, bureau, poufs, fauteuils, chariots...) auprès de CAMIF COLLECTIVITES.

-7- QUESTIONS DIVERSES : M. le Maire, en compagnie de M. P. GARNIER en charge du dossier, rappelle que la commune devait faire établir, avant fin 2011, un diagnostic d'accessibilité pour les personnes handicapées, pour tous les bâtiments communaux recevant du public. La société QUALICONSULT a été sollicitée et a établi une estimation pour l'ensemble des bâtiments. Il est noté que seule, une partie des travaux proposés sera réalisée, et ce à l'échéance 2015, comme le prévoit la loi.

- M. le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux relatifs à l'évolution du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Montélimar-Sésame, suite au schéma proposé par M. le Préfet, venant d'être adopté. Outre la constitution d'une communauté d'Agglomération de plus de 200 000 habitants au nord du département, il est envisagé l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Marsanne à l'actuelle Communauté d'Agglomération de Montélimar Sésame.

Séance du 9 février 2012

1 - Budget associatif 2012. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'arrêter pour être porté au budget primitif 2012, le montant des subventions pouvant être allouées aux différentes associations, suite à leur demande, au titre du dit exercice.

A la demande de M. Le Maire, M. COMMENGE commente les propositions d'affectation des subventions aux associations : le budget global est en augmentation de 4,43 % par rapport à 2011.

2 - : Convention avec Montélimar-Sésame concernant le Fonds d'Aide en matière de Technologie de l'Information et de la Communication (T.I.C.) Dans le but d'aider les communes membres à financer des équipements en matière de nouvelles technologies, La Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame a mis en place un fonds de concours, par délibération du 20 juillet 2005. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention qui définit les modalités de ce financement.

3 - Zone d'activité Nord : Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de trois parcelles cadastrées ZA n°132 pour 15 154 m², ZA n°133 pour 18 066 m² et ZA n°3 pour 5 565 m² situées dans la zone nord du territoire entre la RN7 et l'autoroute A7. Plusieurs solutions ont été recherchées pour viabiliser cette zone et la rendre économiquement utile. Une proposition émane de la Société SOLUNERGIE. Celle-ci souhaite construire un site de production d'énergie photovoltaïque ; le coût

prévisionnel de l'investissement est d'environ 3.6 m€ prévu sur 24 mois pour produire environ 3 100 MWH par an. La rétribution de la commune consisterait en une location des terrains pour une durée à déterminer. Le Conseil Municipal, autorise le Maire à négocier avec la société SOLUNERGIE un bail à loyer pour implanter des panneaux photovoltaïques. ainsi que le prix au m² sa révisibilité périodique, ainsi que la durée du contrat de location.

4 – Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.)

M. A. BELPEER, fait un exposé très détaillé du P.A.D.D. accompagné d'une vidéo-projection. A l'issue de cette présentation, un débat a lieu au sein du Conseil, où chacun intervient : Un consensus général est trouvé sur la nécessité de créer un centre du village attractif, où seraient regroupés commerces et services.

5 - Questions diverses : Subvention pour l'achat du Défibrillateur : M. le Maire, informe le Conseil de l'accord de la C.N.P. pour subventionner en partie, la récente acquisition du Défibrillateur Automatique Externe (D.A.E.)

Demandes de parrainage pour les Élections Présidentielles de 2012: M. le Maire présente les très nombreuses demandes de parrainages, émanant des divers candidats aux prochaines élections présidentielles. Il précise qu'il ne donnera son parrainage à aucun candidat, quel qu'il soit, dans un souci de totale neutralité, souhaitant en cela ne pas donner une connotation politique à ce geste et préserver ainsi la diversité d'opinions qui règne dans le Conseil Municipal.

Séance du 12 avril 2012

-1 - Objet : Taux d'imposition 2012 (part communale des impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti)

Considérant les difficultés économiques et financières de nos concitoyens le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes pour 2012 et de maintenir ceux appliqués en 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, fixe, les taux d'imposition pour l'année 2012 : Taxe d'habitation : **9,35%** - Taxe Foncière (bâti) : **1,76%** - Taxe Foncière (non bâti) : **54,54 %**.

-2 - Objet : Budget primitif 2012 - M14 - M. Le Maire présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2012 - M14 qu'il propose à son approbation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : Le Budget Primitif 2012 - M14 préparé et proposé par M. Le Maire est adopté, les crédits étant votés par chapitre. Le Budget Primitif 2012 - M14, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, s'établit comme suit : Fonctionnement : Equilibre des Dépenses et Recettes à **734 627 €** (dépenses maîtrisées, en augmentation de seulement 1% par rapport à 2011). Investissement : Equilibre des Dépenses et Recettes à **582 755 €**.

- 3 - Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie - Monsieur le Maire expose que pour financer l'attente de TVA due par le FCTVA au titre de la construction de la bibliothèque notamment, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à Court Terme, remboursable en 12 mois maximum. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à Court Terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

- 4 - Objet : Zone d'activités de Belfond - Intégration des réseaux A.E.P., financés par la Commune pour améliorer la défense incendie, dans l'actif de S.I.E.D.R. Conformément à la Convention S.I.E.D.R. / Commune de LES TOURETTES, il convient de procéder au transfert entre les deux collectivités des immobilisations spécifiques à l'eau potable (compétence du Syndicat) dans l'actif du S.I.E.D.R. M. Le Maire demande de délibérer à ce sujet afin d'autoriser les opérations comptables nécessaires entre les trésoriers respectifs.

- 5 – QUESTIONS DIVERSES : Monsieur le Maire rappelle la tenue des élections présidentielles, les dimanches 22 avril et 6 mai, pour lesquelles la présence d'un minimum de 3 scrutateurs par tranche de 2 heures est nécessaire. Il fait circuler un document sur lequel chaque conseiller s'inscrit pour la tranche horaire lui convenant. Il rappelle ensuite la nécessité de la présence d'un maximum de Conseillers pour participer au dépouillement à partir de 18h.

Concours : Trouvez-lui un nom !



Gagnez deux
repas au restaurant



Comme vous avez pu le constater, le chantier de la nouvelle bibliothèque, salle d'animation et locaux de stockage est maintenant terminé. Le mobilier est en place, l'informatique vient d'être installée et la livraison des livres par la Médiathèque Départementale aura lieu sans tarder.

Les locaux de stockage sont maintenant opérationnels, ce qui permettra de démolir le rangement provisoire, installé dans la grande salle du C.R.A., libérant ainsi de la place dans cette salle, où se déroulent de nombreuses manifestations.

La salle d'animation, dont les associations locales pourront pleinement profiter, va bientôt être mise à la disposition du public. Une inauguration officielle, à laquelle la population sera associée, aura lieu avec la participation des principaux acteurs du projet et des financeurs.

Il est apparu opportun à la Municipalité de trouver un nom pour dénommer cette salle, et d'associer nos concitoyens à ce choix.

Aussi, votre bulletin municipal lance-t-il un concours sur le thème :

« TROUVEZ UN NOM À LA SALLE D'ANIMATION ! »

Chacun est invité à proposer un nom (et un seul) et à le communiquer par mail, à l'adresse suivante :

communication.mairie.tourrettes@orange.fr

Les personnes ne disposant pas de connexion Internet, pourront déposer leur suggestion dans l'urne placée à cet effet au Secrétariat de la Mairie. Toutes les réponses devront être parvenues avant le : **lundi 7 mai à 17h**.

Une commission, composée d'élus et de Présidents d'Associations se réunira et choisira parmi les suggestions, celle qui sera retenue et qui donnera son nom à la salle.

Le (ou la) gagnant(e) se verra offrir un repas pour deux personnes à « l'Auberge de Bérianne ». En cas d'ex-aequo, un tirage au sort parmi les bonnes réponses, désignera le gagnant. Les décisions du jury seront sans appel. Le gagnant sera prévenu individuellement, et les résultats paraîtront dans la presse locale et dans le prochain numéro du bulletin Municipal.

Alors, tous à vos claviers, pour trouver un nom sympathique à ce nouvel équipement communal !

Des changements au Centre Rural d'Animation

Un nouvel éclairage



En cette fin de mois du mars, Didier LEMITRE, en compagnie des employés des services techniques municipaux, a procédé à la totale réfection de l'éclairage du Centre Rural d'Animation (C.R.A.), dont une partie était hors d'usage depuis des lustres.

Compte tenu de la hauteur à laquelle ils ont du travailler, ils ont eu recours à une nacelle élévatrice qui a nécessité le démontage d'une porte pour faire pénétrer l'engin.

A l'issue de ces travaux spectaculaires, tout l'éclairage a été remis à neuf, et les anciens néons et spots remplacés par des appareils moins voraces en énergie. A noter également que l'éclairage extérieur du bâtiment a été remis en état.

Remplacement de la Pompe à Chaleur

Le système de chauffage du C.R.A. (pompe à chaleur eau-eau) a été remplacé en début d'hiver. Bruyante, mais surtout fonctionnant avec un gaz désormais interdit d'emploi, l'ancienne pompe ne pouvait plus convenir. La nouvelle pompe sera moins gourmande en eau et en électricité. Sous le contrôle de Georges PONS, l'installation et les réglages effectués par une entreprise spécialisée, ont pris du temps, mais l'installation est désormais pleinement opérationnelle. Il faudra cependant ultérieurement remplacer l'échangeur eau-air qui pulse l'air dans la salle, celui-ci étant également vétuste. Enfin, il conviendra aussi, de rendre à la nappe, l'eau que la pompe y prélève, afin de préserver la ressource. (Actuellement, l'eau est rejetée dans le Blomard) Il sera donc nécessaire de forer un second puits, plus en aval, qui permettra à l'eau de retourner dans la nappe phréatique.

La Mairie rappelle

- Par arrêté municipal, la baignade est interdite dans le ruisseau du Blomard, sur toute l'étendue de la commune.
- La circulation des quads est réglementée et ces derniers ne peuvent emprunter que les voies et chemins ouverts à la circulation publique.

à noter sur votre Agenda...

Dimanche	22 avril	Elections Présidentielles 1er tour
Mercredi	25 avril	Repas de l'Amitié PRIMEVERES
Dimanche	6 mai	Elections Présidentielles 2ème tour
Dimanche	13 mai	Vide Greniers
Samedi	19 mai	Rallye Historique
Dimanche	20 mai	du Coq Vierge
Dimanche	10 juin	Elections Législatives 1er tour + Vide Greniers
Dimanche	17 juin	Elections Législatives 2ème tour
Samedi	23 juin	Concours de Boules Primevères + Barbecue
Vendredi	6 juillet	Concours de Pétanque
Samedi	7 juillet	FETE DU VILLAGE
Dimanche	8 juillet	Vide Greniers
Mercredi	25 juillet	Concert «Off» Sésame : «Les Bretons de l'Est» (GRATUIT)
Mardi	14 août	Vide Greniers en nocturne
Dimanche	9 septembre	Vide Greniers



Inauguration de 8 logements H.L.M.



C'est par un froid glacial que Monsieur le Maire a accueilli Mme. Patricia BRUNEL-MAILLET, Présidente et M. A. DIAF, Directeur de l'Office MONTELIMAR-HABITAT, pour l'inauguration de nouveaux logements H.L.M., à la Bastide Neuve, à proximité de la résidence Thérèse Caillet.

Il s'agit de huit appartements réhabilités, de 77 à 140 m², dont quatre en duplex, agencés autour d'un patio et comportant quatre jardins privatifs, six garages et dix places de parking. Un logement est particulièrement adapté aux personnes à mobilité réduite. Après 24 mois de chantier ce sont plus de 706 m² qui ont été rénovés, complétant ainsi l'offre de logements sociaux sur la commune. Le financement de cette réalisation a été réalisé en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme.

2012, année électorale Le vote par procuration

Plusieurs échéances électorales se profilent dans les prochaines semaines. Si vous ne pouvez vous rendre au bureau de vote, songez au vote par procuration.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. Pour pouvoir voter à votre place, l'électeur choisi (le mandataire) doit être inscrit dans la même commune que le mandant (mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote) et ne doit pas avoir reçu plus d'une procuration.

Les motifs pour lesquels le vote par procuration est admis sont les suivants :

- Obligations professionnelles empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- Etat de santé, handicap, ou assistance apportée à une personne malade ou infirme.
- Suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- Vacances.
- Inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

Bibliothèque

La Bibliothèque Municipale vous accueille, pour quelques jours encore, dans ses anciens locaux du Centre Rural d'Animation. En vue de l'ouverture prochaine dans des locaux neufs, à proximité, les responsables de la bibliothèque font appel aux bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer dans le fonctionnement de ce service, à raison de quelques heures par semaine. Les personnes intéressées sont priées de contacter le secrétariat de la Mairie.

Heures d'ouverture : Lundi de 16 à 17h, mercredi de 16 à 18h et vendredi de 18 à 19h. (hors vacances scolaires).

Réfection des chaussées



Après les dégâts occasionnés par les intempéries de l'hiver, le printemps est la saison propice à la remise en état du réseau routier. Sous la houlette de Patrice GARNIER, Adjoint en charge de la voirie, l'entreprise CHEVAL Frères vient de procéder à la réfection des chaussées et au goudronnage de plusieurs portions du réseau communal. Ces travaux concernent plus particulièrement, le chemin dit «de la plaine», au nord du quartier de La Mure et la voie longeant la voie ferrée, desservant le quartier de la résidence Thérèse Caillet. Avec la mise en service des nouveaux logement HLM, cette voie est quotidiennement empruntée par de nombreux habitants, qui sauront en apprécier les nouvelles conditions de confort et de sécurité.



**RESTEZ
CONNECTÉS
avec votre
Mairie**

Plus d'une centaine de Tourrettois, ont maintenant communiqué leur adresse courriel au Secrétariat de la Mairie. Si, comme eux, vous souhaitez vous tenir informés, quasiment en temps réel, de la vie de votre village, recevoir sur votre ordinateur, en avant-première, la version électronique de votre Bulletin Municipal, ou être avisés des différentes alertes, émanant de la Préfecture, de la Gendarmerie, ou de Météo France, il vous suffit de nous l'indiquer par un simple e-mail à l'adresse :

communication.mairie.tourrettes@orange.fr

Cette inscription peut être résiliée à tout instant sur simple demande, à la même adresse.



**Montélimar
Sésame**
Communauté d'Agglomération

**Une nouvelle
déchèterie au
nord du territoire**

Une 4^{ème} déchèterie va voir le jour au nord du territoire de la communauté d'agglomération. Ouverture prévue en 2012.

Cette nouvelle réalisation va voir le jour cet été, à Saulce-sur-Rhône, en limite de la commune des Tourrettes. La parcelle retenue se trouve près du barrage du Logis Neuf. Le site sera équipé de 7 bennes (gravats, déchets verts, encombrants, ferrailles, cartons...) et pourra recevoir, comme sur les 3 autres sites, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvant..) qui seront stockés dans un local, ainsi que les D3E (Déchets d'équipement électriques et électroniques).

Informations utiles :

Services d'Urgence :

Pompiers : depuis un poste fixe : **18**
depuis un portable: **112**

SAMU: **15**

Police Secours : **17**

Gendarmerie Montélimar: 04 75 01 01 33

Centre Hospitalier de Montélimar: 04 75 53 40 00

Clinique Kennedy Montélimar: 04 75 00 35 00

Centre Anti-Poison - Lyon: 04 72 11 69 11

Centre des Grands Brûlés - Lyon: 04 78 61 88 88

Autres services:

Trésor Public (Sauzet) 04 75 46 73 27

Service des Eaux : (SDEI) Service clients: 0810 439 439
Urgences: 0810 739 739

EDF : Service clients : 0810 050 333
Dépannage : 0810 333 321

Bibliothèque Municipale: au C.R.A.
lundi 16h à 17h - mercredi 16h à 17h30 - Vendredi 18h à 19h

Déchèterie Intercommunale des Léonards - Montélimar Nord
Horaires d'été (du 27mars au 29 octobre 2011 inclus):
Lundi, Mardi, Mercredi : 14h-19h
Jeudi, vendredi, samedi : 9h-11h45 et 14h-19h
Dimanche : 9h-11h45

CCAS : Commission Communale d'Aide Sociale :
sur rendez-vous aux heures d'ouverture du Secrétariat de la Mairie

EN ATTENDANT LES NOUVEAUX LOCAUX

Suivant une tradition maintenant bien établie, Madame P. MAROUX, Responsable de la bibliothèque, a convié les bénévoles et les membres du corps enseignant à un goûter convivial, autour de bugnes et d'un verre de cidre. MM. Georges PONS et Robert COMMENGE représentaient la Municipalité. Après ce moment festif, une visite des locaux de la nouvelle bibliothèque a été organisée, et chacun languit maintenant l'ouverture de cette structure, plus spacieuse et plus fonctionnelle que les locaux actuels. Quelques semaines seront encore nécessaires pour la mise en place des nouveaux livres et l'installation du système informatique, qui comprendra également un accès public à Internet.



Zoom sur une association

L'Amicale Cycliste à l'honneur

Dimanche 4 mars, course à CHAROLS, organisée par le SJVC, victoire de Frédéric GUÉRIN en première catégorie, et avec la manière, puisque échappé dès le quatrième kilomètre; il résiste seul à un peloton lancé à ses trousses et termine avec une avance de 1'20". Il parcourt les 80 km à 35 km/h de moyenne. Patrice PARIS prend une brillante cinquième place.

En deuxième catégorie, Nicolas PASTRE termine cinquième, Gérard AUBERT huitième et Jean-Luc RIMOUX neuvième.

Dimanche 11 mars, course à ST. RAMBERT, organisée par le SRVS, sur un circuit plat, mais balayé par un vent violent; victoire de Frédéric GUÉRIN en première catégorie, après avoir remporté la prime, offerte par l'organisateur, lors du sprint intermédiaire. Patrice PARIS se classe troisième. Jean-Luc RIMOUX termine deuxième de la deuxième catégorie.

Toutes nos félicitations à ces sportifs, qui portent dignement à l'extérieur, les couleurs de notre commune.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

KHALLOUKI Hycham - né le 8 mars 2012 à Montélimar
BENOIT-TOSI Enzo - né le 10 décembre 2011 à Montélimar
GODIN Gaspar - né le 24 octobre 2011 à Montélimar

Mariage :

FIGUEIRODO DOS SANTOS David et DOS SANTOS Joana
le 7 janvier 2012

Décès :

LOCATELLI Serge - le 17 mars 2012 à Valence
BENOIT Olivier - le 6 décembre à Valence
SOUCHON Daniel - le 2 avril 2012 à Montélimar

LES ASSOCIATIONS :

A.C.C.A.:	C. LABROSSE	04.75.51.81.59
Amicale Cycliste :	J. PIQ	04.75.90.05.09
Anciens combattants :	J.C. VEYREINC	04.75.90.06.84
A.P.E. :	T. ARN	06 60 98 52 73
Arts et Loisirs :	M. CHAMPEL	04.75.90.05.33
Comité des Fêtes	P. BRAYSSE	04 75 50 22 49
Primevère :	Y. CHANTRE	04.75.90.06.93
Tourrettes Détente :	S. DETOEUF	06.24 72 38 47
Tourrettes Solidarité :	J. BUSQUET	04.75.90.08.38
Si TT Clean :	N. VALETTE	06 03 13 26 49
Yacht club :	C. PONSON	04 75 60 72 79
U.S. Blomard	M. CHEYNEL	06 12 74 27 81
Tennis Club des Tourrettes	J. TRABICHET	04.75.90.08.07
Tourrettes Multihandicaps	G. SCHIANO di COLA	04.75.90.06.87
Wa-Jutsu Club	F. LEPAGE	09 50 51 14 09
Jet Energy Team	L. FARGIER	09 51 95 15 50

MAIRIE de LES TOURRETTES

secrétariat ouvert : lundi mardi jeudi de 8h à 12h.
le vendredi de 8h à 17h

Téléphone : 04 75 90 06 27 - 09 75 25 33 77

Télécopie : 04 75 90 07 03

Messagerie : mairie.les.tourrettes@wanadoo.fr

<http://www.lestourrettes.fr>

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétariat :	I. ARN E. AIZAC
Services Techniques :	P. ARSAC F. CHEVALIER
Services Techniques écoles :	M. SIDOLLE
Atsem :	E. BANCEL

L'ÉCOLE : Tel : 04.75.90.09.36

M.L. GUERAIN :	Directrice
A. FAURE	Professeur des écoles
S. VALLA	Professeur des écoles
N. CLUTIER	Professeur des écoles
I. JOUVE	Professeur des écoles
O. CHOULET	Professeur des écoles
E. CARTON	Professeur des écoles

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

P. MAROUX - Responsable bénévole 04 75 90 01 08